

AVIS D'EXAMEN

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne organise pour les Centres de Gestion de :
l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne,
de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, de la Lozère, de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la
Haute-Vienne, de la Vienne, de la Corrèze, de la Creuse, de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, du
Lot et Garonne

un examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial

Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux attachés qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Les candidats peuvent présenter l'examen au plus tôt un an avant de remplir de remplir les conditions ci-dessus .

Période et modalités d'inscription

Auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, 1 rue G. Marconi, BP 94424, 31405 TOULOUSE Cedex 4. www.cdg31.fr

Retrait des dossiers

- **au CDG 31: du 9 mars 2010 au 7 avril 2010** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **sur demande écrite transmise par voie postale : du 9 mars 2010 au 31 mars 2010** minuit, le cachet de la poste faisant foi. Toute demande de dossier devra être accompagnée d'un courrier et d'une enveloppe (format 21x29,7) libellée aux nom et adresse du candidat, timbrée à 2,22 €.

Nota : les demandes de dossiers parvenues au CDG après la date de clôture des inscriptions ne seront pas traitées quel que soit le motif.

Et si techniquement possible :

- **Pré-inscription sur le site Internet du CDG31** : du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 www.cdg31.fr
- **Téléchargement du dossier** et de la brochure d'information **sur le site du CDG** : du 9 mars 2010 au 7 avril 2010 www.cdg31.fr

Date limite de dépôt des dossiers complets

15 avril 2010 à 17 h à l'accueil du Centre de Gestion ou à minuit, le cachet de la poste faisant foi

1^{ère} épreuve : le 1^{er} juin 2010

Pièces obligatoires à joindre au dossier

Outre le formulaire d'inscription dûment complété et signé, les candidats devront obligatoirement joindre :

- l'état des services joint au dossier, signé de l'autorité territoriale ;
- un photocopie de l'arrête de nomination dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché ;
- 3 timbres au tarifs en vigueur et 2 timbres à 0,90€.

A DEFAUT DE TRANSMISSION DE CES PIECES, LES DOSSIERS SERONT REJETES.

Important :

- les demandes de dossiers par mèl, télécopie ne seront pas satisfaites.
- les demandes de dossiers et les dossiers transmis hors délais précisés ci-dessus ne sont pas acceptés.
- Les dossiers insuffisamment affranchis et taxés ne sont pas acceptés.

Les dossiers doivent être déposés strictement complets (avec état des services, arrêté de nomination dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché) sous peine d'être rejetés.